



# S3 de Lyon

**Bulletin Académique du syndicat National  
des Enseignements de Second degré**

**AIN LOIRE RHONE**



## Le fond et la forme

A la rentrée, le ministre a changé de ton... pour la forme. Parce que sur le fond, rien ne change.

JM Blanquer prétendait que la rentrée était « techniquement réussie ». Outre le fait que c'est loin d'être vrai dans notre académie (élèves de seconde non affectés, manque d'enseignants, d'AESH, ...), l'est-elle humainement quand les effectifs explosent, quand les équipes n'ont pas les moyens pour assurer l'inclusion, quand les vies scolaires n'ont pas les personnels en nombre suffisant, quand la réforme du lycée est synonyme d'une surcharge de travail colossale et d'inégalités ?

« L'école de la confiance » voulue par le ministre est une « école de la défiance », mélange de flexibilité (bac local, pouvoir accru aux chefs d'établissement) et d'autoritarisme (possibilité d'une exclusion de trois jours sans traitement, volonté d'imposer 5 jours de formation continue pendant les vacances)

La loi de « transformation de la Fonction publique » est une loi qui vise la destruction des services publics. L'objectif final est bien d'inscrire l'arbitraire dans la loi, de faire implorer les cadres collectifs et notamment nos statuts.

La réforme des retraites présentée comme « plus juste, plus équitable et plus simple » a en fait deux buts : diminuer les pensions dont il sera très difficile de calculer le montant à l'avance et faire reculer l'âge de départ à la retraite. Elle a des conséquences graves pour l'ensemble des salariés, pour les enseignants en particulier et elle va aggraver les inégalités femmes/hommes.

En changeant de ton, le ministère cherche l'apaisement mais la « petite musique » de cette rentrée ne peut pas masquer les raisons de la colère. Aucune des réformes évoquées n'est inéluctable : c'est par l'action collective massive et déterminée que nous pourrions les mettre en échec, et imposer d'autres réformes, qui permettront d'améliorer le système scolaire et la situation des personnels. Parce que urgence sociale et urgence climatique sont indissociables, le SNES, avec la FSU, s'inscrit dans toutes les initiatives alliant justice sociale et écologique prévues entre le 20 et le 27 septembre et appelle notamment à participer aux actions le 24 septembre contre la réforme des retraites.

Ludivine Rosset, secrétaire académique

**N°219**  
**Bulletin trimestriel**  
**Juillet—Aout—Septembre 2019**



Lyon 08 CC

**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Sommaire

- P.2 Lycée
- P.3 Collège
- P.4 Rendez vous de carrière
- P.5 Rhône
- P.6 Ain
- P.7 Loire
- P.8 Calendrier

**SNES Lyon - 16 rue d'Aguesseau**  
**69007 LYON**

**Tel : 04 78 58 03 33 Courriel : [s3lyo@snes.edu](mailto:s3lyo@snes.edu)**

**Site internet : [www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)**



**[facebook.com/SnesLyon](https://facebook.com/SnesLyon)**



**[twitter.com/SnesLyon](https://twitter.com/SnesLyon)**



## Lycée : Bienvenue dans un lycée et un bac simplifiés



69

### Mise en place de la réforme du lycée : situations inédites !

#### Une rentrée techniquement réussie ?

- A la rentrée, 500 élèves de 2nde n'avaient pas encore d'affectation.
- Poussée jusqu'au bout, la logique de la réforme entraîne des situations ubuesques : des classes ont plus de professeurs que d'élèves (une 1ère compte 44 professeurs à Ampère !) et au sein d'une spécialité les élèves appartiennent à plusieurs classes
- Dans ces conditions, comment tenir les conseils de classe et avoir un suivi efficace des élèves ?
- Des emplois du temps dégradés voire impossibles à mettre en place, (cf. Saint Just ou J. P. Sartre).
- Des effectifs pléthoriques : classes à 37 dans la Loire (Fauriel, Urfé ou J. Holzer).

### Mise en place de la réforme du bac : flou et désorganisation

#### Les E3C : danger !

Les chefs d'établissement font déjà pression pour organiser les Epreuves Communes de Contrôle Continu au sein des cours, sans temps banalisé ; la note de service le recommande. Dans les CP et les CA opposons-nous à cette organisation : elle obligerait à des sujets différents au sein d'un établissement, serait souvent infaisable et ne permettrait aucune solennité des épreuves. Bien au contraire exigeons des décharges de cours, voire des heures banalisées, pour les corrections et une rémunération pour leurs corrections. Le SNES demande la suppression de la première session de ses épreuves et la transformation de toutes les épreuves de baccalauréat du 3ème trimestre de Première en épreuves nationales.

#### Et l'année prochaine ?

Nous ne savons rien encore des attendus des épreuves finales du bac, notamment le « grand oral ». Même la période de passation des épreuves en Terminale n'est pas fixée : les spécialités se dérouleront-elles au printemps et les E3C en juin ? Comment, dans un tel flou, préparer efficacement les élèves !?

### Chronique d'un chaos annoncé, rentrée

- **9h00** : passage du portail flambant neuf, ultra sécurisé, infranchissable... dont la vision fait immédiatement surgir l'adjectif "carcéral"
- **9h20**: "Un peu d'optimisme, ne rentrons pas dans la sinistrose" malgré "cette réforme anxiogène, angoissante pour les enseignants dont les métiers sont percutés" sont les premiers mots de la Direction sur cette rentrée avant d'annoncer à 9h37 que des manuels "imposés par la Région manqueraient". Toutefois, les collègues n'attendent qu'une chose : des explications sur le mail envoyé le 27 août annonçant la refonte totale des EDT.
- **9h53**: Les EDT "ne tournent pas", ils sont inachevés, les erreurs ont été vues le 22 août, il faut tout reprendre à zéro. Les groupes de spécialité n'avaient pas été placés, les services étaient incorrects (des sous services ou d'autres à 25h), des cours avaient été placés de 18h à 19h, les enseignements scientifiques avaient été oubliés, ainsi que le Chinois ou des DNL, des classes ne mangeaient pas... Afin de rentrer quand même le 1 septembre, des modifications ont été apportées en urgence et les cours non positionnables ont été mis le...samedi après midi et ne seront donc pas dispensés pendant les 3 semaines nécessaires à la refonte totale.

#### Après vérifications des collègues :

- Des groupes de LV sont à 35, d'autres à 4 élèves, d'autres sont vides !
- Des collègues sont PP d'une classe qu'ils n'ont pas.
- Des classes commenceront avec un enseignant et en changeront éventuellement ce qui sera "évitée dans la mesure du possible".
- Aucun groupe de Spé n'a de salle allouée.
- Les EDT élèves et enseignants ne correspondent pas : des élèves ont le nom d'un enseignant qui n'a pas l'élève.
- Aucun cours d'EPS de première n'est placé le mardi ce qui rend les choses très complexes pour les installations sportives.
- Un(e) collègue présent(e) une fraction de l'année seulement s'est vu(e) proposé(e) d'être PP. Des messages téléphoniques très insistants ont d'ailleurs été laissés pour accepter la fonction de PP alors même qu'elle avait été refusée en juin.
- 5h consécutives avec changement d'étage et de salles systématique.
- L'ensemble de l'horaire hebdomadaire élève sur une seule journée.
- Sans mentionner les cours fictifs du samedi après midi: 7 collègues concernés...

Mais on nous demande de l'écoute et de la bienveillance, il ne faudra pas s'énerver, nous serons calmes et pondérés, d'autant plus l'amiante signalée il y a déjà 2 ans sur le Registre santé et sécurité au travail dans une partie bâtiment "n'est pas dangereuse". Ce sont les travaux de sécurisation des abords du lycée qui ont été priorités.

Le Rectorat aurait refusé de reporter la rentrée, mais ça ira... ou pas... A suivre...



**jeudi 21 Novembre :**  
**Stage**  
**« Lycée/Bac »**  
**Lyon**

**Inscription et autorisation d'absence :**  
**[www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)**



## Collège : ça n'en finit plus de craquer...



### Effectifs : les classes débordent !

Cette rentrée encore s'annonce difficile en terme d'effectifs : les professeurs de collège doivent gérer des classes surchargées et d'une hétérogénéité critique. (voir pages 5,6 et 7)

### UP2A : L'inclusion à tout prix (et à bas coût...)

En UPE2A, et ce depuis l'année dernière, la situation n'a cessé de se dégrader pour les collègues comme pour les élèves. Une note technique de l'IPR est sortie en octobre 2018 dans laquelle les collègues ont appris - entre autres - que leur (lourd) travail de suivi et d'orientation des élèves ne serait plus rémunéré, que leurs effectifs pourraient dorénavant s'élever à « une vingtaine » d'élèves. A cela s'est ajouté d'énormes problèmes d'affectation des élèves dans les classes, notamment pour les élèves de 3<sup>ème</sup> : de très nombreux élèves se sont retrouvés affectés dans leur classe d'UPE2A en janvier uniquement (alors qu'ils avaient été positionnés en septembre) et se sont retrouvés sans possibilité d'être inclus dans une classe ordinaire (les classes étant remplies très tôt dans l'année). Par ailleurs, à cette date, les inscriptions au DNB, CFG ou DELF ne sont plus possibles. Les collègues (des collèges Jean Monnet, Clément Marot, La Tourette par exemple) se sont donc trouvés dans une situation proprement ubuesque : devoir organiser « l'école de l'inclusion » sans pouvoir de fait inclure qui que ce soit !

Les collègues se sont largement mobilisés sur tous ces points durant toute l'année, et se sont rassemblés le jeudi 5 septembre devant l'IA. Ce rassemblement a été suivi par une audience durant laquelle l'administration a tenu la même position que celle de l'année passée : « le privilège de l'indemnité de PP est indû » selon l'IPR référente et il faut que les collègues « en fassent le deuil » (!). Pour l'année en cours les collègues pourront réclamer une IMP qui n'a pas été donnée en plus aux chefs d'établissement : on renvoie donc encore une fois tout le monde au local et à la fameuse « autonomie d'établissement », pour une « solution » qui ne sera encore qu'un bricolage « en attendant ». Quant aux problèmes d'affectations tardives, ils sont censés être résolus par la mise en place d'un système de positionnement complètement nouveau, et mis en place dans une circulaire datée...de la veille !

D'autres actions sont d'ores et déjà envisagées par les collègues enseignant en UPE2A. Il est urgent d'harmoniser les situations de façon claire et pérenne, et non plus de miser comme on a pu l'entendre sur « l'éthique professionnelle » des professeurs pour organiser une inclusion de façade !

### Une éducation prioritaire menacée

#### **Détricotage des REP et REP+**

Alors même que le bilan de la refondation de l'éducation prioritaire (de 2014) n'a jamais été réalisé, le ministère annonce une réforme en profondeur de l'éducation prioritaire. Les REP+ seront maintenus, et gérés au niveau national ; en revanche, les REP devraient être gérés par le rectorat, « au plus près des besoins du territoire ». Il est fort à craindre que sans une pression forte de la part du ministère sur les rectorats pour qu'une réelle politique d'éducation prioritaire soit menée, et dans le cadre de budgets de plus en plus contraints, les REP soient silencieusement délabellisés ! Par ailleurs, le ministère envisage de transformer la prime REP en IMP, système plus flexible et gradué de rémunération : ces primes risquent rapidement d'être revues à la baisse.

#### **Les « cités éducatives »**

Mesure-phare du rapport Borloo sur la politique de la ville, les cités éducatives regroupent collège, école et lieux culturels et associatifs sous l'égide d'un principal de collège et doivent, selon le ministère, « mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants » (scolarisation à trois ans, dédoublement des classes, devoirs faits etc). Elles bénéficieraient d'un programme de réussite éducative renforcé (PRE+) auquel pourrait être affecté une partie de la dotation horaire des enseignants réservée à la coordination en REP+. Dans l'académie, sont concernés : Lyon 8, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Venissieux / Saint Fons, Saint-Etienne. Les cités éducatives seront des instances décisionnaires qui pourront allouer des budgets pour certains projets.

De nombreuses questions sont soulevées par cette organisation : d'où vient ce budget à allouer ? Quels sont les types de projets qui seront financés ? A qui les professeurs en charge de ces projets devront-ils rendre des compte ? A la métropole ?

Sur le terrain, les cités éducatives ne sont qu'un énorme flou. Personne n'a réellement été informé des changements que cela apportera ; y compris les collègues directement concernés, comme au collège Longchambon (Lyon 8) et les équipes pédagogiques et éducatives des établissements ne sont pas associées. Surtout se met en place un nouvel outil de mise en concurrence des établissements et s'amorce un pas supplémentaire vers la territorialisation de l'Education nationale.



**Mardi 12 Novembre :**  
**Stage « Education prioritaire : comment répondre aux enjeux ? » Lyon**  
**Inscription et autorisation d'absence :**  
[www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)



## Rendez vous de carrière : quelques changements



Le ministère a modifié la procédure des rendez-vous de carrière sans toutefois modifier le fond et les grilles d'évaluation qui portent trop souvent sur des éléments périphériques et non sur le coeur de nos métiers.

### Rendez-vous de carrière :

Ainsi, pour les personnels qui auraient dû être évalués l'an dernier pour une promotion éventuelle cette année mais dont l'inspection n'a pu avoir lieu (congés divers ou simple oubli de l'administration), il y a la possibilité d'être inspecté durant le mois de septembre.

Pour les personnels qui doivent être évalués cette année pour une promotion éventuelle l'an prochain, le délai de prévenance de l'inspection passe de 1 mois à 15 jours mais ces 15 jours ne peuvent pas inclure de période de vacances scolaires.

### Contestation et recours :

Pas de nouveauté par contre dans la procédure de contestation. Ainsi les personnels ayant eu une inspection l'an dernier ont pu faire des remarques sur leur bilan l'an dernier et doivent recevoir au mois de septembre l'avis final du recteur/ministre.

A partir de cette communication,

- ils ont 1 mois pour la contester en écrivant au recteur/ministre.
- Le recteur/ministre a ensuite 1 mois pour répondre à ce recours gracieux.

Suite à cette réponse,

- les collègues qui le souhaitent ont 1 mois pour faire appel à la CAPA/CAPN qui examinera leur recours.

Cette procédure longue a tendance, à chaque étape, à limiter un peu plus le nombre de recours. Il est cependant important de mener la procédure à terme, d'autant que, l'an dernier, environ 50 % des recours ont eu gain de cause !



## Mardi 15 Octobre :

### Stage « Préparer son rendez-vous de carrière :

Vous êtes cette année dans votre première année au 6e ou 9e échelon ou vous atteignez 1 an et demi dans le 8e échelon ; vous avez reçu ou non un mail vous signalant que vous allez être en « rendez-vous » de carrière ; vous vous posez des questions sur ce fameux rendez-vous et ne souhaitez pas le rater...

- Quel est le calendrier du rendez-vous de carrière ?
- Quels sont les critères d'évaluation ?
- Comment aborder les entretiens ?
- Quelle va être l'incidence de ce rendez-vous sur ma carrière ?

Autant de questions qui seront traitées dans les stages organisés le 15 octobre à Bourg-en-Bresse (lycée Carriat), St Etienne et Lyon avec les militant.e.s et commissaires paritaires du SNES Lyon.

**Inscription et autorisation d'absence : [www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)**

## Rentrée syndicale des stagiaires et accueil dans les établissements par leurs tuteurs

27 août, 8h00, les militants du SNES de Lyon, se préparent à accueillir quelques 500 nouveaux stagiaires. Nombreux sont sereins ; après nous avoir contacté durant l'été, ils ont pu obtenir le contact de leur tuteur, leur service et la liste des manuels grâce aux représentants SNES dans les établissements : un grand merci à eux. La solidarité syndicale, c'est aussi ça, permettre une entrée dans le métier apaisée. Car ces stagiaires vont devoir faire face à une année extrêmement chargée : un mi-temps en responsabilité et un Master 2 à valider pour nombre d'entre eux. S'ajouteront les déplacements, les pressions à la titularisation, les injonctions contradictoires et souvent le manque de considération de notre institution..

Alors, personnage central dans l'année du stagiaire, le tuteur de terrain aura un rôle important à jouer. Peu rémunéré, sans décharge, parfois informé de dernière minute, pas évident de remplir cette mission pourtant essentielle. Entre conseiller et évaluateur, le positionnement n'est pas aisé.

Pour vous aider, nous vous proposons des dates à retenir (toutes les modalités sur notre site Internet) :

- le **mardi 8 Octobre** à partir de 17h30 pour une **réunion de rentrée, spéciale stagiaires**, au **SNES de Lyon** (16 rue d'Aguesseau 69007 Lyon) afin d'évoquer les modalités de l'année à venir (formation, évaluation, titularisation, etc.)
- le **mercredi 9 Octobre** à partir de 17h30 pour une **réunion de rentrée, spéciale stagiaires**, à l'**INSPE de Saint Etienne** à 17h30 - salle B23 afin d'évoquer les modalités de l'année à venir (formation, évaluation, titularisation, etc.)
- le **jeudi 7 novembre** pour un **stage, « Etre tuteur »**, s'adressant à tous les collègues tuteurs de stagiaire ou souhaitant le devenir à Lyon
- le **mardi 19 novembre** pour une **journée, spéciale stagiaires**, à Lyon, sur la carrière et le mouvement de mutation Inter académique



Les militants du SNES accueillent les stagiaires



**Un chaos annoncé...  
une rentrée encore mobilisée !!!**



Cette rentrée 2019 a été douloureuse, comme prévue... par le SNES-FSU. Les autorités départementales n'ont encore une fois pas réfléchi en prenant en compte la réalité du terrain, lorsqu'on voit les dotations des établissements du Rhône pour cette année scolaire. Nos conditions de travail se dégradent encore et toujours. En cause : la mise en place de la réforme du lycée et un souci d'économie élargissant les seuils d'ouverture de classe dans les collèges. Sur le papier, les effectifs atteignaient 30 élèves par classe en établissement ordinaire et 25/26 en éducation prioritaire. Or, la réalité est toute autre, les seuils sont clairement dépassés. D'où les mobilisations dès le début d'année : le collège REP+ Barbusse à Vaulx-en-Velin est en grève illimitée (26 élèves par classe, en comptabilisant les élèves SEGPA et UPE2A inclus !), le collège REP+ Triolet à Vénissieux était en grève jeudi 5 septembre (25 à 26 élèves par classe !), le collège d'Irigny était en grève le même jour (une moyenne de 29,5 élèves par classe !), ...

Pour contrer le discours de l'administration, voici quelques témoignages du terrain :

**COLLEGE DGM EN GREVE**

**LES FAITS SONT LA : CLASSES SURCHARGEES, MOINS DE DEBOULEMENTS, MOINS D'ENCADREMENT ADULTE...**

**2019 : 679 ELEVES, 23 DIVISIONS**  
moyenne : 29,5 élèves par classe

**2014 : 800 ELEVES, 30 DIVISIONS**  
moyenne : 26,6 élèves par classe

**1 SEUL POSTE DE CPE**  
Moins d'encadrement, moins de projets

**PAS DE SURVEILLANT SUPPLEMENTAIRE**  
Sécurité, encadrement P

**SUPPRESSION D'UNE AVS**  
Moins d'accompagnement pour les élèves en situation de handicap

**EST-CE LA ECOLE DE LA CONFIANCE**  
REVENDEE PAR LE MINISTRE ?  
FAIRE TOUJOURS PLUS AVEC TOUJOURS MOINS DE MOYENS

**Collège Utrillo (Limas)**

**Année blanche au collège Utrillo**

Face aux dégradations de nos conditions de travail liées à la loi « Blanquer » (suppression de 2600 postes dans le secondaire malgré des effectifs toujours en hausse et des classes surchargées), face à la déconsidération du travail quotidien effectué par les enseignants et face au mépris dont tous les personnels ont fait l'objet de la part du ministère, les enseignants du collège Utrillo ont très majoritairement pris la décision de ne reconduire aucun projet, aucune sortie, aucun club l'année prochaine.

Conscients de la déception que cette décision entraînera chez nos élèves et leurs familles, les enseignants restent convaincus que cette « année blanche » permettra de se recentrer sur les fondamentaux qui sont le cœur du métier à savoir l'enseignement et la formation du citoyen.

Considérant que la valeur d'un établissement ne dépend pas du nombre de projets effectués, les enseignants assument cette décision difficile et continueront d'œuvrer pour une école publique de qualité, ouverte à tous, bienveillante et exigeante.

Jean-Michel Mignot,  
secrétaire d'établissement SNES-FSU au collège

**Collège Martin Luther King (Mions)**

Au mois de juin, le CA du clg MLK de Mions a voté contre une première répartition de la DHG avec 6 divisions de 6èmes. Nous étions à plus de 180 élèves dont des pré-orientés SEGPA et des ULIS.

Nous avons dû tenir un 2ème CA exceptionnel. L'IA ne nous proposant comme solution que de créer une 7ème division sur les moyens de l'établissement, ce qui revient à déshabiller les uns pour habiller les autres, nous avons donc rédigé et signé une motion actant le rejet de la 2ème proposition. Après une audience avec M. Krosnicki (IA Adjoint) sans succès, nous nous sommes préparés à une rentrée avec des 6èmes à plus de 30 dans certaines divisions.

Depuis la rentrée les choses ont bougé, à savoir que finalement quelques élèves ne feront finalement pas leur scolarité à Mions, nous faisant ainsi repasser à 179 élèves pour 6 divisions. La nouvelle principale a alors revu la composition des classes afin qu'aucune ne dépasse les 30. Cela étant, si deux élèves arrivent sur la commune de Mions en cours d'année (et c'est fort probable !), c'en est un des 2 qui n'aura pas de place dans son collège de secteur. Sans compter que c'est mettre les élèves à besoins particuliers dans des conditions fort difficiles alors qu'en haut lieu, on prône l'inclusion....

Cindy Labarre, correspondante SNES-FSU au collège

**Lycée Ampère (Lyon 2ème)**

À Ampère, les professeurs du collège et du lycée s'étaient fortement mobilisés en fin d'année dernière contre la création d'une cité scolaire. L'Inspection académique, suite à la mobilisation, avait annoncé que la création de la cité scolaire était repoussée à la rentrée 2020. Pourtant en cette rentrée, la proviseure du lycée est devenue également principale du collège, établissement qui a perdu un personnel de direction dans l'opération. Les collègues vont interpeler le nouveau recteur à ce sujet. D'autre part, la section SNES-FSU du lycée poussait depuis des mois pour que les personnels puissent s'emparer du DUERP. Elle a obtenu que la direction accorde un temps banalisé qui permettra à tous les personnels de se familiariser avec les registres, d'élaborer des fiches en cohérence avec leur unité de travail et de les remplir le cas échéant. Ce sera l'occasion pour les collègues de mettre en évidence les difficultés rencontrées et la dégradation des conditions de travail qu'induit notamment la mise en place de la réforme du lycée et du bac.

Julien Luis, militant SNES-FSU au lycée



## Dans l'Ain :

**Au pays du poulet de Bresse, les collègues refusent de faire l'élevage des élèves en batterie.**



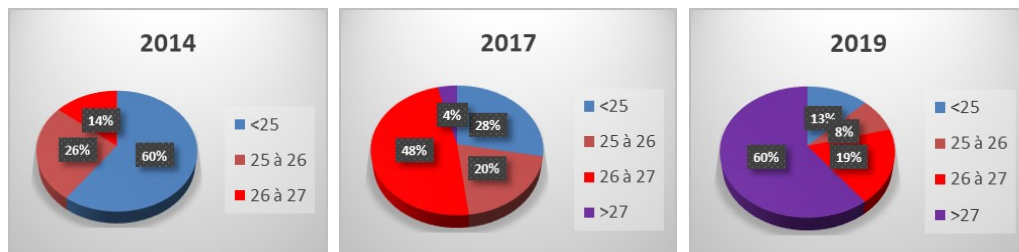
## Les collèges

### Quelques chiffres :

Prévisions 2017 : 31 classes à 29 élèves, aucune au-dessus. Pour 2019 : 148 à 29 élèves et 113 au-dessus.

### La moyenne par classe est passée de 25 et demi à 27 en deux ans.

Evolution de la répartition du nombre d'élèves par division :



Et ce ne sont que les prévisions 2019, manifestement la situation s'est dégradée depuis.

### La réponse des collègues :

- **demande d'audience à l'IA**, souvent assortie d'un préavis de grève, pour obtenir le rendez-vous. Plus d'une quinzaine de collèges ont été reçus.

Pour toute réponse, un argument de poids de l'administration : « Vous avez la chance d'être dans un département qui a un fort taux d'accroissement de population. Certes, beaucoup de classes sont en tension mais on sent un ralentissement à l'entrée des maternelles. » Les délégations ont moyennement apprécié cette promesse de 7 ans d'enfer avant une éventuelle embellie...

- **Grèves d'établissements** : Ceyzériat avec manifestation sous la banderole devant la préfecture pendant le CDEN. Villars-les-Dombes lors de la surveillance du DNB.

Puis à la rentrée : Bellegarde St Exupéry, Prévessin, Vonnas, St Genis Pouilly. Et dans de nombreux établissements la colère gronde.

### Quelques récompenses :

**Villars** gagne une division (ainsi que **Gex**, dont les menaces sont toujours prises au sérieux par l'IA), **Vonnas** retrouve son demi-poste d'AED, **Ceyzériat** voit mystérieusement ses effectifs fondre dans les classes au-delà de 30 élèves.

D'ailleurs, dans la plupart des établissements mobilisés, les classes à plus de 30 ont perdu des élèves. Mais dans le même temps les classes à moins de 30 ont gagné des élèves. C'est une constatation faite déjà l'an dernier dans le pays de Gex, qui se généralise. Restons rationnels : loin de nous l'idée que notre administration puisse utiliser les dérogations à la carte scolaire comme variable d'ajustement. Ce serait une très grave accusation.

**Alors la lutte reprend. A l'heure où nous « mettons sous presse », le collège de Vonnas va être reçu à l'IA, mais a déposé un nouveau préavis de grève, tandis que dans les HIS, les collègues de nombreux collèges expriment leur colère.**

## Dans les lycées : indigestion et gueule de bois

### Lors de la 1ère HIS au lycée Lalande :

Les collègues, qui pour certains se sont fortement mobilisés jusqu'à la fin (grève des surveillances, des notes, des jurys...) redisent leur dépit face au mépris exprimé dans les consignes données aux membres des jurys (« En fait on ne sert à rien dans le jury ? »). Ils constatent les effets pervers de la réforme mise en place envers et contre tout, ne s'y retrouvent pas dans le flou généralisé et s'inquiètent de la charge de travail supplémentaire, des modalités de la mise en place des épreuves communes et de leur correction.

### Ils réclament :

- des conditions correctes d'examen éliminant la triche.
- une décharge de cours conséquente à fixer pour les corrections.

Ils réaffirment que demander aux élèves d'abandonner une spécialité en fin de première est inadmissible, demander aux élèves de seconde de choisir des disciplines dès la fin du deuxième trimestre n'est pas souhaitable pour la grande majorité des élèves.

La disparition du groupe classe pénalise les élèves les plus fragiles et rend le travail des professeurs principaux difficile, l'équité n'est plus garantie (certaines spécialités sont dédoublées, d'autres pas...)

## CHSCT

**Concernant les fortes hausses d'effectifs**, une séance exceptionnelle du CHSCT de l'Ain a eu lieu le 12 avril à l'initiative de la FSU.

L'administration a reconnu l'extrême tension au niveau des effectifs et les conséquences sur la santé des personnels. Mais aussi les problèmes de sécurité liés aux bâtiments surpeuplés avec des classes surchargées. Problème particulièrement aigu dans les salles de TP et l'administration s'est engagée à « un travail en lien avec les IPR de Physique qui sera mené au printemps ».

**On attend toujours...**

## Vie scolaire

**Le joli collège de Coligny** a été particulièrement mal conçu pour la vie scolaire : deux cours de récréation, cantine à l'étage... et pas d'accueil. Mais avec deux emplois aidés, tout arrivait à fonctionner.

Après leur suppression, les collègues se sont mobilisés. Pas loin d'une dizaine de motions au CA, des demandes d'audience, une grève d'établissement, des quantités d'articles dans la presse, reportage de France 3....

Ils ont gagné, avec la création d'un nouveau poste d'AED.

Hélas, dans le même temps, de nombreux collèges ont perdu des moyens en AED et la plupart des vies scolaires se retrouvent exsangues.



## Dans la Loire, deux fois moins d'accompagnement pour les élèves en situation de handicap



### AESH - AVS

**Vendredi 30 juin 2019.** Les coordinateurs ULIS sont destinataires d'un courrier de l'Inspection Académique. En voici quelques extraits : « La mise en place du service interdépartemental de l'école inclusive » entraîne la « modification » des affectations et la limitation à « deux supports » d'AESH dans chaque structure du département. Pour « anticiper les évolutions », les personnels sont conviés à une « session de formation » au collège Grüner de Roche la Molière permettant de « construire les réponses adaptées ». **En clair, là où il y avait quatre accompagnants il n'y en aura plus que deux. Là où un accompagnant devait s'occuper au maximum de trois élèves, il devra désormais en suivre cinq. Les personnels apprennent pour certains une augmentation de leur charge de travail et, pour d'autres, la suppression de leur emploi... Sans forcément savoir, à la réception de ce courrier, à quelle catégorie ils appartiennent...** A quelques jours de la fin de l'année scolaire, la brutalité de cette annonce a profondément choqué. Le mercredi 3 juillet, nous étions près de trois cents (parents, accompagnants et professeurs) devant le collège Grüner pour dénoncer ces annonces. Une délégation a été reçue et des engagements ont été pris (réduction progressive de l'accompagnement, étude au cas par cas des situations). En cette rentrée, ce que nous craignons en juillet se met en place à marche forcée. De nombreux collèges nous informent des difficultés rencontrées (réduction drastique de l'accompagnement, changement d'affectation tardif...) C'est pourquoi nous vous invitons à participer à un rassemblement le mercredi 18 septembre 14h en début d'après-midi devant l'Inspection Académique pour dénoncer ces décisions allant à l'encontre de l'école inclusive !



**Mardi 26  
novembre  
de 9h à 17h**

**Stage « AVS - AESH »  
INSPE de St Etienne :  
Salle C01  
Inscription et autorisation  
d'absence :  
[www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)**

### Rentrée dans la Loire : collège fantôme et lycée de l'impossible

Même si les mathématiques semblent passées de mode, commençons par des exercices d'arithmétique :

#### EXERCICE 1 : Collège

**Comment faire entrer 807 élèves de plus dans les collèges de la Loire tout en supprimant 9 postes d'enseignants ?**

- **Réponse A :** En imposant deux heures supplémentaires.
- **Réponse B :** En fixant le seuil d'ouverture d'une classe à trente élèves.
- **Réponse C :** En ne comptabilisant pas certains élèves (ULIS et UPE2A) dans les effectifs. »

*Vous avez répondu A, B et C. Bravo ! Ce sont les méthodes permettant d'absorber la hausse démographique tout en supprimant des postes dans les collèges (et en dégradant encore les conditions de travail des élèves et des professeurs au passage).*

#### EXERCICE 2 : Lycée

**Alors que les lycées de la Loire perdaient 3 enseignants pour 101 élèves de moins l'année dernière, ils en perdent 13 pour 83 en moins cette rentrée. Comment expliquer cette accélération de la suppression de postes ?**

- **Réponse A :** Par les deux heures supplémentaires imposées.
- **Réponse B :** Par le seuil d'ouverture d'une classe fixé à trente-cinq élèves.
- **Réponse C :** Par l'application de la réforme du lycée au niveau première. »

*Vous avez répondu A, B et C. C'est bien mais il y avait un piège dans la réponse B. 35 était le seuil d'ouverture d'une classe à la fin de l'année scolaire... En cette rentrée, plusieurs établissements (Lycée Honoré d'Urfé, Lycée Fauriel, Lycée Holtzer...) se retrouvent avec des classes à 36 ou 37 élèves. Aux équipes demandant l'ouverture d'une division, il a été répondu qu'une classe ne pouvait être ouverte pour un ou deux élèves. C'est ignorer le concept de moyenne. Prenons un exemple concret, si votre lycée est composé de cinq classes à 36 élèves, l'ouverture d'une sixième classe permettra un effectif moyen de 30 élèves dans chacune des six classes.*



**Lycées toujours,** avec des professeurs principaux qui manquent à l'appel notamment au lycée Fauriel. On ne peut pas imposer heures supplémentaires et réformes et, en même temps, s'attendre au volontariat pour une mission demandant toujours plus de travail.

**Lycée enfin,** avec la mise en place de la réforme au niveau première et avec elle son lot de situations ubuesques dans de nombreux établissements : classe avec une équipe pédagogique composée de 45 enseignants, professeur intervenant dans un groupe de spécialité réparti sur 9 classes, ou encore professeur principal n'ayant en cours qu'une moitié de la classe...

## CONGRES DE LA FSU

La FSU, Fédération à laquelle appartient le SNES, tiendra son congrès national du 9 au 13 décembre 2019, à Clermont-Ferrand. Afin de le préparer, le congrès national est précédé de congrès départementaux dans lesquels vont être mis en débat un certain nombre de questions autour de l'Education, des services publics, des alternatives et de l'avenir du syndicalisme. Ils sont ouverts à tous les adhérents (voir organisation et modalités d'inscription en « une » sur notre site) Dans notre académie, les congrès départementaux auront lieu



- **FSU 69** : à Lyon les 5 et 6 novembre 2019 à la Bourse du Travail
- **FSU 42** : au Lycée agricole de Montbrison Précieux le 13 novembre 2019
- **FSU 01** : à Bourg en Bresse le 19 novembre 2019 au collège du Revermont

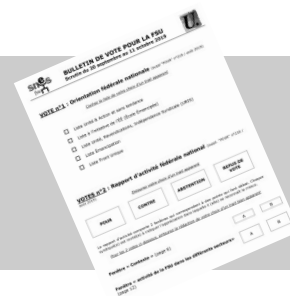
Pour s'inscrire : [www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)

Avant ces congrès, du 2 septembre au 11 octobre, les adhérents sont invités à se prononcer sur l'orientation nationale et le rapport d'activité. Le vote est organisé dans votre établissement, vous pouvez également voter par correspondance (le matériel pour voter par correspondance est sur le site du SNES Lyon)



[www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu) ->  
Rubrique Election interne :

- Le supplément POUR N° 218
- Le bulletin de vote
- Les modalités de vote



## CALENDRIER DES STAGES

### Octobre

Pour les trois stages d'octobre, le délai pour déposer son autorisation d'absence est désormais dépassé mais si vous ne travaillez pas ce jour là (mardi ou jeudi), n'hésitez pas à vous inscrire en ligne.

- « **Réforme des retraites** » à Lyon le jeudi 10
- « **Préparer son rendez-vous de carrière** » à Bourg en Bresse (Lycée Carriat), Lyon ou Saint Etienne le mardi 15
- « **agir dans son établissement** » le jeudi 17

### Novembre

- « **Etre tuteur** » à Lyon le Jeudi 7
- « **Education prioritaire : comment répondre aux enjeux ?** » à Lyon le mardi 12
- « **Stagiaire : mutation inter et entrée dans le métier** » à Lyon le mardi 19
- « **Lycée /bac** » à Lyon le jeudi 21
- « **Fonctionnaires : servir ou obéir** » à Lyon le mardi 26
- « **AESH - AVS** » à l'INSPE de Saint Etienne (salle C01) le mardi 26
- « **Conditions de travail / action des CHSCT** » à la Bourse du travail de Lyon le jeudi 28



### Décembre

- « **CPE** » à Lyon le Jeudi 5
- « **Histoire géo** » à Lyon le jeudi 5
- « **Non titulaires** » à Lyon le vendredi 6

## Pour s'inscrire à un stage

1. Remplir une autorisation d'absence (adressée au recteur) pour l'administration : cette demande doit être déposée un mois avant le jour du stage (modèle sur notre site)

2. S'inscrire auprès du SNES en complétant le formulaire correspondant au stage sur notre site.

[www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)